REUNION PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2022

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE siège au bureau en qualité de secrétaire.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 24 novembre 2022 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés Mme Marie-Christine SCHEEN, M. Julien VANDEBURIE, M. André DENIS, Mme Odette THREINEN et M. Serge ERNST.
 - M. LE PRESIDENT. M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
 - M. RASSAA, Chef de groupe.- Tout le monde est là.
 - M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD?

Mme GAILLARD, Cheffe de groupe suppléante.- Mme FRANCOIS n'est pas là.

- M. LE PRESIDENT. M. CAPPA?
- M. CAPPA, Chef de Groupe.- MM. Alain DECERF et Irwin GUCKEL. Tu m'envoies Mus... Au travail...
 - M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Nous sommes complet.

- M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?
- M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Jean-Denis LEJEUNE et Astrid BASTIN.
- M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT. – Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2022. Je donne la parole à Mme la Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Madame Anne THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procèsverbal interviendra en fin de réunion.

V.- Question d'actualité

Document 22-23/A01: Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à la réforme de l'enseignement qualifiant

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour cette question, j'invite M. Marc MAGNERY à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

J'ai le grand honneur de vous poser la seule question d'actualité de cette séance.

Vous n'êtes pas sans l'ignorer, une réforme de l'enseignement qualifiant se prépare de longue date et accouchera potentiellement dans les prochains mois. Cette réforme, qui vise

notamment à rationaliser l'offre de l'enseignement qualifiant, risque d'avoir un impact nonnégligeable sur l'enseignement provincial. En effet, l'enseignement provincial liégeois est reconnu pour la qualité de sa filière qualifiante.

Différents scenarii de rationalisation sont sur la table de négociation. Alors ces scenarii, ils prévoient différentes manières de rationaliser, on parle par exemple de ferme des établissements proches de 10 km ou avec moins de 10 élèves etc. mais j'avoue ne pas être dans le secret des dieux des négociations et comme bien souvent, le diable se cache dans les détails.

La Province, en tant que pouvoir organisateur au sein du CPEONS, privilégie-t-elle un scénario plutôt qu'un autre ? Un scénario est-il plus avantageux pour la Province ? Certains établissements provinciaux pourraient-ils être amenés à devoir fermer ? Et enfin et surtout, à quel impact en terme d'emplois vu que c'est le but quand même de la réforme de rationaliser, à quel impact peut-on s'attendre suite à cette réforme ? Comment cet éventuel impact est-il anticipé ?

D'avance merci pour la réponse que vous nous apporterez.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseille provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.
- M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Je remercie mon camarade enseignant Marc MAGNERY sur la question et j'en profite aussi pour interroger Mme la Députée aussi sur cette réforme du qualifiant et en précisant déjà que je pense à toute une série d'enseignants qui ont manifesté à trois reprises l'an dernier contre notamment cette réforme du qualifiant et j'espère qu'ils seront entendus parce que cette réforme du qualifiant c'est surtout une perte d'emploi qui est annoncée. Donc les scénarii de rationalisation ne sont pas acceptés par les enseignants.

J'espère justement qu'un jour le pouvoir organisateur qu'est la Province osera prendre la parole contre la réforme du Pacte. Je pense que je vous ai interrogé plusieurs fois sur la réforme du pacte c'est un non pacte d'excellence et j'espère vraiment qu'un jour que ce soit au sein du CPEONS ou vers l'extérieur vers le monde enseignant en général pour défendre une autre réforme du pacte et une autre manière de concevoir le prolongement du tronc commun qui est vu ici comme une réforme purement budgétaire. On va prolonger le tronc commun parce qu'un élève du général coute moins cher qu'un élève du qualifiant et c'est comme ça qu'est perçu cette réforme du qualifiant par la grande majorité des enseignants.

J'espère vraiment qu'il n'y aura pas de perte d'emploi. Ma question précise : est-ce qu'on envisage le maintien de l'emploi dans tous les instituts de la Province de Liège ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum. Pas d'intervention.

J'invite Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vais d'abord par vous répondre qu'effectivement nous aussi nous sommes préoccupés par l'emploi. Ce n'est seulement votre monopole.

Monsieur le Conseiller MAGNERY m'interroge quant au projet de réforme de l'enseignement qualifiant en préparation au niveau du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous pouvez aisément l'imaginer, M. le Conseiller, il s'agit d'un dossier que nous suivons de très près depuis le début. À la fois au niveau de notre Pouvoir organisateur et à la fois au niveau du CPEONS, notre réseau qui nous représente lors des différentes réunions de concertation ou lors des négociations.

Vous me permettrez de préciser que cette réforme vise deux objectifs, qui peuvent apparaître contradictoires.

D'une part, il s'agit d'augmenter l'offre d'enseignement qualifiant, en facilitant notamment l'ouverture des filières conduisant à des métiers en pénurie, sur la base d'appels d'offres annuels formulés par le Gouvernement.

D'autre part, il s'agit de réduire cette même offre en rationalisant l'organisation de sections existantes sur la base d'une révision des normes de maintien, de création et de suppression des dérogations. L'objectif ici étant de réduire la dilution des ressources dans des options peu fréquentées.

C'est bien évidemment ce deuxième objectif qui a fait l'objet de très nombreuses discussions.

Le scénario que nous avons préconisé au niveau de notre réseau, et qui a finalement été retenu par le Gouvernement, à tout le moins dans son avant-projet de décret, est celui qui intègre aux calculs les critères de densité de population, les normes de sécurité et les métiers en pénurie. Il s'agit, vous l'aurez deviné M. le Conseiller, du scénario qui limite le nombre de fermetures de sections et, par conséquent, limite l'impact sur l'emploi.

Le scénario retenu permet également de bénéficier d'immunisations, liées par exemple à un processus de fusion ou de restructuration, et d'étaler les fermetures sur 3 années.

L'avant-projet de décret devant encore faire l'objet de négociations avec les fédérations de PO et avec les organismes représentant le personnel, il est prématuré d'établir des projections précises.

En effet, tous les critères intervenant dans le calcul ne sont pas encore connus. C'est notamment le cas de l'année de référence qui servira de base au comptage.

Je vous propose d'évoquer, le moment venu, le sujet lors de nos travaux en 3ème Commission, comme nous le faisons par ailleurs très régulièrement sur des sujets d'actualité ou d'intérêt général et j'invite bien évidemment M. RASSAA à se joindre à la Commission.

Je vous remercie pour l'intérêt que, par votre question, vous témoignez une nouvelle fois à l'Enseignement de la Province de Liège.

- M. LE PRESIDENT. Merci Madame la Députée provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président. Merci beaucoup Mme la Députée pour votre réponse mais je me permets d'insister et de simplement relire la fin de ma question : quel impact en terme d'emploi peut-on s'attendre à cette réforme ? j'imagine que l'administration et M. ANZALONE ont fait des simulations de l'impact que peut avoir cette réforme dans le scénario choisit que vous avez évoqué pour l'enseignement provincial.

Ce que j'attendrais c'est un chiffre et alors la question, une fois qu'on a ce chiffre comment cet impact est-il anticipé et comment peut-on essayer d'en amoindrir le coût, le prix pour le personnel, c'est ça évidemment ma question.

Et donc vu que Mme la Députée ne peut pas répondre. Je serai content d'en rediscuter en 3ème Commission.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que Mme la Députée vous a dit qu'on en reparlerait probablement en 3^{ème} Commission une fois que les textes seraient probablement plus avancés. Il est toujours très aléatoire de tirer des plans définitifs à ce niveau-là.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 22-23/047 : Représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de l'Organisme de Financement de Pensions (OFP) « Ethias Pension Fund ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 3 de l'ordre du jour (document 22-23/047).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/048 : Insertion dans le règlement de travail du personnel provincial non enseignant d'une annexe portant la Charte d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 22-23/048).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

On ne se quitte plus.

Le rapport de Commission est plutôt simple puisqu'une seule question a été posée par un Commissaire qui s'interrogeait sur la position des représentants syndicaux.

Il lui est répondu que justement une concertation a eu lieu le matin même et que la décision a été approuvée l'unanimité.

Le vote de la Commission est de 6 pour et 2 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le

groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/049 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subsides aux institutions culturelles du secteur privé – Fonctionnement 2022 – Organisation d'une activité ponctuelle au Centre Culturel des Chiroux en février 2023.

Document 22-23/050 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » – Actions de redynamisation de la vie culturelle organisées dans le cadre de l'extension de territoire durant l'année 2022.

Document 22-23/051 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien l'asbl « MNEMA », dans le cadre de ses activités annuelles 2023-2025.

Document 22-23/052 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de l'asbl « Mouvement Sans Titre » – Organisation de 3 expositions « Art au centre », du 2 février au 31 décembre 2023 à Liège.

Document 22-23/053 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 14 bénéficiaires dans le cadre du subside de fonctionnement 2022 alloué aux institutions privées.

Document 22-23/054 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Zoé Nêve dans le cadre de la création théâtrale « Touriste », dont la présentation aura lieu à Liège en avril 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 22-23/049 à 22-23/054) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 22-23/054 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 22 novembre 2022. Seul le document

22-23/054 a posé question.

Un Commissaire s'étonne de l'octroi d'une subvention pour une personne physique domiciliée à Bruxelles. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un spectacle dont la présentation aura lieu à Liège en avril 2023.

La demande est faite au nom d'une personne physique mais il s'agit d'un groupe de personnes constitué d'élèves du Conservatoire. Comme ils sont jeunes, ils ne se sont pas encore mis en « compagnie ». Donc l'encrage liégeois est bien présent.

Le même Commissaire s'interroge sur le montant de 97.000 € de dépenses pour la création théâtrale.

Il lui est répondu qu'un tel montant n'est pas du tout rare pour la création théâtrale professionnelle. Il faut en effet prendre en compte la rémunération des artistes, les frais de déplacement, de logement, de nourriture, la musique etc. Mais la Province intervient pour une subvention de $5.623 \in \text{qui}$ correspond au salaire de 2 personnes.

C'est donc par 6 voix pour, 2 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Les cinq autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Oui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 22-23/055: Octroi de subventions en matière de Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes – Demande de soutien de la Ville de Limbourg concernant le financement de la location de chapiteaux destinés à accueillir divers

événements culturels en 2023 – Dotation régionale destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 22-23/055).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/056: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/057: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 22-23/056, 22-23/057) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Didier NYSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Didier NYSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Votre première commission s'est donc réunie ce mardi 22 novembre. L'examen des deux points susmentionnés a soulevé une question de la part d'un commissaire qui s'interroge sur l'utilisation des points APE par une des ASBL, suite à la réforme intervenue en la matière.

Il lui est répondu que les différentes ASBL fonctionnent de manière évidemment autonome mais aussi différente mais que néanmoins, nonobstant la réforme évoquée par le Commissaire, le principe des points APE semble maintenu.

La proposition a été adoptée par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/077 : Octroi de subventions en matière de Relations Internationales – Demande de soutien de l'asbl « Facility Campus » – Organisation du «Track@school» le mercredi 14 décembre 2022 à la Haute École de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 22-23/077).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/059 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Old Club de Liège – Hockey » – Fonctionnement 2022.

Document 22-23/060 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy » – Fonctionnement 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 22-23/059, 22-23/060) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 060 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues, je vous fais rapport sur le rapport « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien à l'asbl « Motor Club de Huy » - fonctionnement 2022 ».

Une Commissaire demande pourquoi la demande arrive au Conseil de novembre alors que le dossier est complet depuis juin 22.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une réaffectation de la part du subside 2021 d'une convention de 3 ans. Le subside 21 est reporté en 22.

Il est confirmé un retard de l'administration. Il est confirmé que le subside est octroyé en 2022 malgré les réserves financières de l'ASBL mais en tenant compte de résultats en dents de scie au fil des éditions.

La même Commissaire dit sa difficulté avec le libellé de la délibération, je cite : « projet social pour la promotion du sport automobile ». Il lui est répondu qu'il convient de remplacer le mot projet par le mot objet.

Une autre Commissaire demande comment notre décision de soutien financier pourrait être conditionnée à des exigences de sécurité, à la suite de l'édition 2022 malheureuse puisque 2 décès sont survenus. Il lui est répondu que la Province ne peut rien imposer à la zone de police qui est la seule compétente pour établir ses exigences en matière de sécurité.

Je reviens à la première Commissaire qui posait des questions et pour termine, elle demande quelle est la plus-value et l'objectif poursuivis par la présence massive de banderoles

et beachflags Province de Liège. Il lui est répondu qu'il s'agit bien de choisir les endroits les plus judicieux pour assurer la visibilité de la Province et faire savoir que la Province est partenaire.

Le vote : 7 voix pour, 0 contre et 5 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Le document 059 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc mon intervention va porter sur le point 60, le report de subside au Motor Club de Huy de l'année 21 sur l'année 22, donc un subside qui s'élève à 25.000 €.

Vu que le subside de 2021 était déjà un bonus, vu que chaque année, cette asbl présente un bénéfice de plus ou moins 40.000, vu qu'il y a plus de 300.000 de bénéfice cumulé, vu le financement des zones de secours, le vote ECOLO sera non.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Tout d'abord pour le document 059 « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Old Club de Liège – Hockey » – Fonctionnement 2022 » :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Sur le document 060 « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy » – Fonctionnement 2022 » :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/061 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège – Fonctionnement exercice 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 22-23/061).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/062 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu » – 15ème édition du Festival ImagéSanté qui se déroule du 27 mars au 1er avril 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 22-23/062).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/063 : Octroi de subventions en matière de Relations publiques – Demande de soutien de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication – 24ème édition de la remise des prix de l'UPMC le 25 octobre 2022 à Visé.

M. LE PRESIDENT. - Point 19 de l'ordre du jour (document 22-23/063).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/064: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Héliporté » (CMH) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 22-23/064).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune

question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/065 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Ferme didactique de la Province de Liège » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 22-23/066 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial » (ASEP) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 22-23/065, 22-23/066) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

On vous fait travailler aujourd'hui hein!

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, effectivement j'ai un peu l'impression de m'être fait avoir ce coup-ci.

(Rires)

Et donc, concernant la ferme didactique, un Commissaire s'interrogeait sur le montant des produits de cette ferme didactique qui sont effectivement assez élevés, qui s'élèvent de mémoire à plusieurs centaines de milliers d'euros, mais c'est de mémoire, bref, et un autre Commissaire qui connait bien le sujet s'est permis de répondre à cette question en disant que c'était des produits relatifs à la vente de lait de la ferme didactique et que les produits de cette

ferme didactique sont extrêmement fluctuants par rapport aux ventes de lait.

Quant au deuxième point concernant l'ASEP, un Commissaire s'est interrogé pour savoir si le dernier CA avait bien eu lieu cette année 2022 et on lui a confirmé qu'il avait eu lieu cette année 2022.

Voilà, merci. Ah oui, et le vote s'est soldé par un vote à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/67 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre de la subvention « Stratégie numérique pour l'Enseignement Supérieur de plein exercice » (RRF), de matériel informatique, audiovisuel et de projection.

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 22-23/067).

Comme expliqué en troisième Commission, ce point est reporté à la séance du Conseil provincial du 15 décembre prochain.

Document 22-23/68 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 22-23/068).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 22-23/069 : CPFAR - Miellerie Mobile - Don de la remorque DROWA de l'asbl « CPLPromogest » au Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 22-23/069).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/070 : AQUALIS : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 14 décembre 2022.

Document 22-23/071 : A.I.D.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2022.

Document 22-23/072 : CHR Citadelle : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2022.

Document 22-23/073 : CHR Citadelle : Assemblée générale extraordinaire fixée au 16 décembre 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 22-23/070 à 22-23/073) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et

1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Oui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 22-23/074 : Cultes - Budget 2021 de la Mosquée Aksemseddin, Rue de l'Institut, 3 à 4610 Blegny - Prise de connaissance.

Document 22-23/075 : Cultes - Compte 2021 de la Mosquée Assahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers - Avis favorable.

Document 22-23/076 : Cultes – Budget 2022 de la Mosquée Assahaba rue de Hodimont 244, 4800 Verviers – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30, 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 22-23/074 à 22-23/076) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Le document 074 n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous invite à en prendre connaissance.

Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

En ce qui concerne le document 074, il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution

En ce qui concerne les deux autres documents, pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022.

M. LE PRESIDENT. - Point 33 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 15 décembre à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H10'.

IX.- Huit clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.